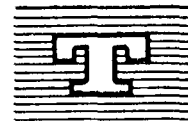


FEB 3 1977



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.10/L.192
28 janvier 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION EMANANT DU SENATEUR ROMAN TMETUHL, PRESIDENT DE LA
COMMISSION DU STATUT POLITIQUE DES PALAOS, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

COMMISSION DU STATUT POLITIQUE DES PALAOS
P. O. Box 499
KOROR, PALAOS
CAROLINES OCCIDENTALES
96940

Le 15 octobre 1976

Monsieur James Murray
Président du Conseil de tutelle
Nations Unies
New York, New York

Monsieur le Président,

A la suite de l'événement récent qui a permis à notre peuple d'exprimer son désir inaltérable d'autodétermination, nous vous faisons parvenir ci-joint un rapport complet sur le référendum populaire qui a eu lieu aux Palaos le 24 septembre 1976 1/.

La population des Palaos a confié sans réserve à ses dirigeants le mandat d'établir, séparément du reste de la Micronésie, des négociations avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous souhaitons vivement que toutes les nations de la communauté mondiale comprennent que le 24 septembre, à l'occasion de cet événement historique, notre peuple a proclamé de façon éclatante ses vœux, ses espoirs et ses aspirations les plus profonds.

1/ Ledit rapport a été remis au Secrétariat et les membres du Conseil de tutelle peuvent le consulter sur demande.

Nous tenons également à exprimer nos sentiments les plus chaleureux au Conseil de tutelle tout entier et à le remercier encore de son invitation et de l'aimable accueil qui nous a été réservé en juin dernier.

Tous commentaires ou conseils que vous voudrez bien nous communiquer au sujet du rapport ci-joint nous seront précieux.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, etc.

Le Président,

(Signé) Sénateur Roman TMETUHL